

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 4 avril 2017

À l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser les modifications apportées aux logements de l'immeuble, avenue A.J. Slegers, 192.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous ne savons pas dans quel contexte la demande de régularisation a été introduite (vente, constat d'infraction ...). Néanmoins, nous trouvons dommage que le propriétaire ne profite pas de cette demande pour réaliser des améliorations. En effet, les modifications qui font l'objet de cette régularisation nous semblent dépassées et en mauvais état. Il est dommage que le propriétaire n'envisage pas, en même temps que cette demande, la réalisation de quelque chose de plus esthétique et dotée d'une amélioration en terme énergétique.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.